

MAIRIE INGRANNES

45450

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

Projet de Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit décembre à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Nombre de votants : 13

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

MOUSSIER Loïc ayant donné pouvoir à MASSAS Jean-Christophe

PERCHERON Isabelle ayant donné pouvoir à DUBOURG Hervé

Début de séance : 19h32

◆ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, une abstention (robert RAPINE) le procès-verbal du précédent conseil.

Votes : 13 pour : 12 contre : abstention : 1 (Robert RAPINE)

◆ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Hervé DUBOURG est élu secrétaire de séance.

◆ DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire explique que les provisions votées sur le compte 6817- dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants a été sous-évalué. Le mandat est de 3367.84 € et le budget primitif prévoyait 2000.00 €. Il propose la modification suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 065

c/ 658 charges diverses - 1409.18 €

Chapitre 068

c/ 6817 dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 1367.84 €

Chapitre 012

c/621 + 41.34 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
-décide d'approuver la décision budgétaire ci-dessus présentée.**

Votes : 13 pour : 13 contre : abstention :

◆ DEMANDE DE SUBVENTION POUR « PONTON POUR LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ AVEC PANNEAU DE SENSIBILISATION » A LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU CRST DU PETR FORÊT D'ORLÉANS LOIRE SOLOGNE

Dans le cadre de la sensibilisation à la biodiversité la commune d'Ingrannes souhaite aménager un ponton pour la découverte de la biodiversité avec panneau de sensibilisation sur la mare située à l'angle des routes d'Horsdeville et de Fay ainsi que la rue de la Mairie.

Projet	HT	TTC	Subvention	Reste à charge
Ponton découverte biodiversité	9120.00 €	10944.00 €	7296.00 €	3648.00 €
Panneau de sensibilisation	262.91 €	315.49 €	210.33 €	105.16 €
TOTAL	9382.91 €	11259.49 €	7506.33 €	3753.16 €

Vu les possibilités de subventionnement, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du CRST du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne à hauteur de 80% HT pour le ponton et le panneau de sensibilisation soit 7506.33€.

**Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 abstention (Loïc MOUSSIER) des membres présents de la réalisation du ponton et l'installation du panneau de sensibilisation,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,
Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du CRST du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne à hauteur de 80% HT pour le ponton et le panneau de sensibilisation soit 7506.33€.**

Votes : 13 pour : 12 contre : abstention : 1 (Loïc MOUSSIER)

◆ MODIFICATION COMMISSION DES TRAVAUX, DES TRAVAUX AGRICOLES, DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE.

En date du 7 novembre 2023, monsieur Vincent MARTIN a donné sa démission de la commission des travaux, des travaux agricoles, de l'urbanisme, de la voirie et de l'aménagement de la commune qui a été acceptée par monsieur le maire ainsi que l'adjoint aux travaux, Bernard MORIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 1 abstention (Éric POILANE), Décide que la commission des travaux, des travaux agricoles, de l'urbanisme, de la voirie et de l'aménagement de la commune, est composée de : POILANE Éric, MORIN Bernard, DUBOURG Hervé, MOUSSIER Loïc, MICHAUX Dany, MASSAS Jean-Christophe, RAPINE Robert, LEITE Paul et PERY Célie.

Votes : 13 pour : 12 contre : abstention : 1 (Éric POILANE)

◆ PROGRAMME CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION « EN SCÈNE » AU DÉPARTEMENT

Mme CECCALDI Valérie, Présidente de l'association « La Clairière » a envoyé par mail du 4 décembre 2023 une demande pour la représentation du vendredi 31 mai 2024 :

- le vendredi 31 mai 2024 une médiation culturelle par l'association Le Lieu Multiple, coût de la médiation : 700.00 € TTC
 - le vendredi 31 mai 2024 à 21 h 00 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « Les Symphomaniaques » par l'association Le Lieu Multiple, coût artistique : 1800.00 € TTC
- Soit un total de **2500.00 € TTC**

Vu la médiation proposée dans le cadre du festival « Résonances 2024 d'Ingrannes » qui se tiendra le 31 mai 2024,

Vu le spectacle proposé dans le cadre du festival « Résonances 2024 d'Ingrannes » qui se tiendra le 31 mai 2024,

Vu les possibilités de subventionnement du Conseil Départemental à hauteur de 85% pour la médiation et le spectacle soit 2125.00 €,

Vu le contrat proposé,

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 abstention (Nicolas BLUSSON) d'organiser le spectacle suivant à Ingrannes :

- le vendredi 31 mai 2024 une médiation culturelle par l'association Le lieu Multiple, coût de la médiation : 700.00 € TTC

- le vendredi 31 mai 2024 à 21 h 00 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « Les Symphomaniaques » par l'association Le Lieu Multiple, coût artistique : 1800.00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec les artistes,

Décide d'inscrire cette dépense à l'article 6232 du budget primitif.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental le subventionnement de ce spectacle dans le cadre du dispositif « En Scène » à hauteur de 2125. 00 €.

Votes : 13 pour : 12 contre : abstention : 1 (Nicolas BLUSSON)

◆ AVIS SUR LA CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES RELATIF À L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA COMMUNE DE VITRY-AUX-LOGES

Par lettre recommandée du 16 novembre 2023, la DDT – SUADT pôle urbanisme nous a informé du projet de création d'un centre photovoltaïque composé de 9 postes de

transformation, 2 postes de livraison, un local de maintenance et d'une clôture à l'adresse suivante : lieux-dits Les Quatre Marchais et Les Boullayes sur une surface de 50 hectares.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.122-1 V du code de l'environnement et de l'article R.423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, il convient aux communes limitrophes de délibérer sur leur avis.

(Si avis défavorable, ou si prescriptions, il doit être motivé en droit et en fait pour être repris légalement dans l'arrêté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 voix contre (Vincent MARTIN et Dany MICHAUX) et 4 abstentions (Jean-Christophe MASSAS, Loïc MOUSSIER, Célie PERY et Robert RAPINE),

Emet un avis favorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une superficie de 50 hectares sur la commune de Vitry-aux-Loges.

Votes : 13 pour : 7 contre : 2 (Vincent MARTIN et Dany MICHAUX) abstention : 4 (Jean-Christophe MASSAS, Loïc MOUSSIER, Célie PERY et Robert RAPINE)

Fin de séance à 20h11

◆ QUESTION DIVERSES :

-Vincent MARTIN a évoqué le fait que la société SOA-VEOLIA a dû intervenir la semaine dernière rue des Trois Mares à la suite d'un problème d'évacuation des eaux pluviales qui a eu pour conséquence de saturer les vides sanitaires des maisons de la rue.

Il apparaît un gros problème avec des racines d'arbres qui se sont infiltrées dans les canalisations et qui empêchent l'écoulement normal de l'eau surtout en cas de grosses précipitations comme actuellement sur la commune.

Nous sommes en attente du devis de la SOA-VEOLIA qui comprendra une exploration de la canalisation dans la rue et le retrait des racines gênantes, ce qui aura un coup pour la commune. Il faudra le mettre au budget assainissement 2024.

Le secrétaire de séance, Hervé DUBOURG	Le Maire, Éric POILANE
	 